



COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr

www.lanhouarneau.fr

COMPTE RENDU DE REUNION	Conseil municipal du 10 septembre 2020
Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Date de convocation : 2 septembre 2020 Absents : 0 Excusés : 1

1°. Travaux sur les réseaux enterrés :

- **Le remplacement d'un candélabre près de la mairie** est chiffré par le SDEF (syndicat d'énergie et d'équipement du Finistère) à 3 106.31 euros.
Après subvention du SDEF, le reste à charge de la Commune est de 1 850.00 euros
- **Hameau des Bruyères** : le coût des travaux sur réseaux électriques, éclairage public et lignes de télécommunications est estimé à 78 850.00 euros. Le reste à charge de la Commune est de 40 725.00 euros

2°. Approbation de rapports d'activités 2019

Le conseil municipal a validé les rapports d'activités 2019 :

- De la qualité et du prix de l'eau du syndicat de Pont an Ilis
- Du Syndicat d'Energie et d'Équipement du Finistère
- Du service d'assainissement des eaux usées de Lanhouarneau

3°. Taux communal de la taxe d'aménagement

Afin d'aider au financement des équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (routes, assainissement, éclairage public...) une taxe d'aménagement est appliquée depuis plusieurs années.

La part communale de cette taxe était au taux de 1% (possibilités de 0 à 8%)

Le conseil municipal du 10 septembre a porté le taux communal à 1.5% qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2021.

4°. Mission d'archivage de l'ensemble des documents de la mairie

L'ensemble des archives communales a besoin d'être traité, faute de temps pour faire un archivage régulier.

Pour cela, le service « archives » du CDG29 va procéder au traitement suivant :

- Tri des documents pour déterminer ce qui doit être conservé ou éliminé
- Élimination des documents sans utilité réglementaire ou historique

- Classement de l'ensemble des documents dans le respect des normes en vigueur
- Rédaction d'un répertoire numérique des archives
- Bordereau de dépôt pour les documents déposés aux archives départementales
- Reconditionnement des documents restant en mairie

Volume total : 70,30 mètres linéaires, pour 45 jours de travail à 7H par jour, pour un coût de 12 285.00 euros

5°. Demandes de subventions pour extension du réseau d'assainissement collectif

Les subventions pour ce type de travaux sont rares, mais la Commune a obtenu une subvention d'État de 90 000.00 pour ce projet qui est estimé à 634 100.00 euros Hors Taxes

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer des dossiers à l'Agence de l'Eau et à la préfecture du Finistère pour essayer d'obtenir d'autres subventions dans le cadre des mesures en faveur de la relance économique liée à la crise sanitaires Covid 19

6°. COVID 19 et salles municipales :

Le conseil municipal a validé la réouverture des équipements municipaux, afin que les activités associatives puissent reprendre : chacune d'entre elles informera la mairie du protocole sanitaire qu'elle a mis en place, et inscrira sur un classeur l'ensemble des noms des participants à chaque utilisation.

La salle Ty-Placemeur est de nouveau ouverte à la location pour les familles et pour des réunions professionnelles. Le nombre maximum autorisé dans cette salle est de 75 personnes.

Les réunions de moins de 15 personnes se dérouleront dans la salle de la bibliothèque.

7°. Logement locatif du 2è étage du 39 Placemeur :

A l'occasion du changement de locataire, le montant du loyer est porté de 354.20 euros à 355 euros par mois.

8°. Lotissement communal Hameau des Bruyères :

Le prix de vente du terrain loti au Hameau des Bruyères est fixé à 35 euros le m².

La taxe de raccordement à l'assainissement semi collectif est de 3000 euros par maison qui sera construite.

9°. Décision modificative budgétaire N° 1.2020 COMMUNE

Pour faire des ajustements sur les crédits votés lors du budget primitif 2020, le conseil municipal a voté la décision modificative budgétaire, telle qu'elle est détaillée dans le tableau ci-dessous :

comptes : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :		101 575,76
60632	fournitures de petit équipement	5 000,00
61521	entretien de terrains	- 15 000,00
615228	entretien des logements	- 5 000,00
6226	honoraires	- 1 000,00
6237	publications	1 000,00
64111	rémunération principale	- 1 900,00
64118	autres indemnités	- 4 000,00
6451	cotisations URSSAF	- 4 000,00
6453	cotisations aux caisses de retraite	- 500,00
6455	cotisations pour assurance du personnel	500,00
6531	indemnités d'élus	3 000,00
6534	cotisations sécurité sociale part patronale sur indemnités d'élus	150,00
65548	autres contributions aux organismes de regroupement	750,00
023	virement à la section d'investissement	122 575,76
comptes : RECETTES DE FONCTIONNEMENT :		101 575,76
73223	FPIC de HLC	8 821,00
7381	taxe additionnelle sur droits de mutation	17 925,54
7411	dotation forfaitaire	75,00
74121	dotation de solidarité rurale	43 119,00
74127	dotation nationale de péréquation	13 710,00
7478	recettes d'autres organismes	6 491,22
74834	compensation d'exonération de taxe foncière	1 602,00
74835	compensation d'exonération de taxe d'habitation	9 042,00
7488	autres attributions et participations	790,00
comptes : DEPENSES D'INVESTISSEMENT :		128 921,89
2041582	chantiers SDEF ou SDIS Lesneven	1 850,00
21571	achat de matériel roulant	- 4 000,00
2158	installations matériels et outillages techniques	- 4 500,00
2183	matériel bureautique et informatique	8 500,00
2184	meublier	- 2 000,00
2188	autres immobilisations corporelles	- 2 000,00
23137	porte sous clocher église	- 2 000,00
23139	restauration église et ossuaire	133 071,89
comptes : RECETTES D'INVESTISSEMENT		128 921,89
021	virement de la section de fonctionnement	122 575,76
2041582	remboursement par SDEF	4 346,13
10222	fonds de compensation TVA sur dépenses N-1	2 000,00